

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/06

Le TREIZE avril de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Sandrine VANCOPPENOLLE

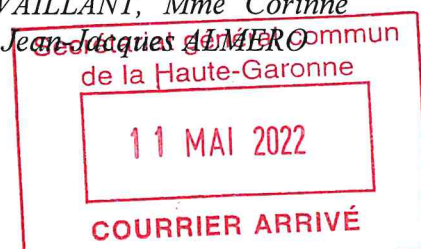
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à M. Denis VAILLANT, Mme Corinne LACOSTE à Anne-Claire CAMAIN, Mme Nathalie MONTADAT à Jean-Jacques ALMERO

Absents : Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 7 avril 2022

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN



Objet : Vote des subventions 2022 aux associations et organismes publics

Madame le Maire propose l'attribution de subventions au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

Associations :	Proposition
A.P.E	450 €
A.C.C.A	250 €
Itin' errances	400 €
La boule du vent d'Autan	400 €
T.G.V.	800 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Total	4 300 €

Madame le Maire propose également l'attribution de subventions aux organismes publics suivants :

Organismes :	Proposition
C.C.A.S.	3 500 €
Coopérative scolaire	750 €
Total	4 250 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité, le montant des sommes attribuées aux associations et organismes de droit public.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 13 avril 2022.

Fait à Goyrans, le 13 avril 2022.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans